

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Nombre de délégués participant au vote : 10 (dont 2 pouvoirs)

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAUULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Daniel GARNIER), Damien LE BRETEC

**Titulaires absents excusés :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir donné à Roselyne VALEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL Céline VERMOSEN, Michael DAVID,

Elus Ligné : Maurice PERRION

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER (pouvoir donné à Jacqueline LE TEXIER)

**Suppléants présents :**

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET, Déborah JOURDON

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

**Suppléants absents excusés :**

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

**Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAUULT**

**N°11.12.2024-02 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

**Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :**

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2025 du SIVOM sera voté le 12 mars 2025. L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2025 du SIVOM.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2025 les restes à réaliser de l'année 2024,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Vu l'article L 1612-1 du CGCT,

Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 10</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- Ouvrir par anticipation les crédits d'investissements ci-dessous

code	Chapitre	BP+2024	RAR	¼ des crédits BP 2024 - RAR	Ouverture de Crédit proposée
20	Immobilisations incorporelles	7 400 €	4 825 €	643.75 €	643 €
21	Immobilisations corporelles	41 467 €	2523.06	9 735.98 € (max possible)	2 000 €

La Présidente

La secrétaire de séance

Anne-Marie CORDIER

Stéphanie BERITAULT




Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :